

## RAPPORT DE JURY

Concours national de la Résistance et de la Déportation  
2011-2012

### « Résister dans les camps nazis »

Nous avons décidé qu'un rapport annuel serait mis en ligne pour éclairer les enseignants et les élèves, les jurys départementaux, les témoins, et tous ceux qui s'intéressent et s'impliquent dans ce concours.

Le concours national de la résistance et de la déportation avait cette année comme thème « Résister dans les camps nazis ».

Un tel thème a été choisi avec soin, avec un double niveau de réflexion. Une première réunion du jury restreint a été suivie d'une réunion du jury national plénier qui vote et choisit in fine le thème annuel.

Ce thème doit répondre à plusieurs critères :

- une dimension historique et civique ;
- une faisabilité aussi bien par des élèves de troisième que des élèves de lycée ;
- la coïncidence le cas échéant avec des commémorations liées à la deuxième guerre mondiale.

Les enseignants préparent les élèves soit à un devoir individuel, soit à un travail collectif multi-supports, soit à un travail exclusivement audiovisuel.

Les travaux sont d'abord évalués par les jurys départementaux qui transmettent le meilleur travail de chacune des trois catégories, tant pour les collèges que pour les lycées, au jury national. Ces travaux sont ensuite évalués par le jury national. Celui-ci regroupe des représentants des 5 grandes fondations concernées (Résistance, Mémoire de la Déportation, France libre, Charles-de-Gaulle et Mémoire de la Shoah), d'associations de résistants et de déportés, du ministère de l'éducation nationale, du ministère délégué aux anciens combattants, du conseil supérieur de l'audiovisuel, de l'association des professeurs d'histoire-géographie, des musées nationaux de la Résistance, de personnalités de la Résistance et de la Déportation, ainsi que des enseignants de lycée, de collège et d'université.

Le palmarès 2011-2012 comme les précédents a été établi au mois de septembre.

Cette année, 40 553 élèves répartis sur 1939 établissements y ont participé. Une participation en hausse par rapport à l'année dernière, d'autant que le mode de calcul a été modifié (auparavant, les élèves qui présentaient à la fois le devoir individuel et le travail collectif étaient comptabilisés deux fois). Il en était de même pour les établissements. Ce n'est plus le cas désormais. Les chiffres sont donc très satisfaisants et font du CNRD le premier concours scolaire de France dans le domaine de la mémoire. Ils montrent toujours le succès du concours dans les collèges et le succès grandissant du travail exclusivement audiovisuel.

Parmi les 413 travaux soumis au jury national (171 copies de collège et lycée, 172 travaux collectifs, 70 travaux audiovisuels), de très nombreux travaux ont été jugés remarquables, tant des devoirs que des travaux collectifs et les travaux audiovisuels qui, rappelons-le, peuvent être sonores ou vidéos).

Toutefois, quelques conseils permettront aux enseignants et aux élèves de mieux prendre en compte les exigences du concours.

### 1/ Attention à la longueur

Nombre de travaux collectifs présentent à la fois des dossiers papiers, un dossier audio, une cassette vidéo, etc. Il n'est pas rare que la lecture seule du travail présenté demande plusieurs heures. A présenter trop d'éléments, le sujet risque être perdu de vue. Le jury conseille de présenter des dossiers cohérents et plus courts.

### 2/ Eviter les redondances

Certains travaux collectifs, spécialement lourds, présentent sous différentes formes le même document (cassette audio et retranscription de la même interview par exemple). Cette redondance est inutile. En revanche, on peut très bien envisager un travail qui « interroge » historiquement le témoignage et permette une vraie réflexion de la part des élèves.

### 3/ Le piège de la « prouesse technique »

Certains travaux audiovisuels tout à fait remarquables sur le plan technique oublient parfois ou le thème qui est à traiter, ou tout au moins une partie de la thématique. Les enseignants auront à cœur de rappeler aux élèves l'objet exact qu'ils ont à traiter. Il est évident que le groupe va se pencher en général sur une partie seulement du thème annuel. Encore faut-il bien le préciser, et expliciter son choix.

### 4/ Utiliser les ressources locales

Il est conseillé de faire plus largement appel à des témoignages locaux et à des situations locales. Bien entendu, la possibilité de faire appel à des témoins est extrêmement utile tant qu'il est possible. Mais il ne faut pas oublier que de très nombreux témoignages ont été enregistrés, et peuvent être utilement consultés. Enfin, le travail peut se faire aux archives départementales qui ont la plupart du temps un service éducation, ou auprès des musées de la résistance qui sont une source d'information souvent méconnue.


### 5/ Du bon et du mauvais usage de la fiction

Nombre de membres du jury attirent l'attention des élèves et des enseignants sur un appel excessif à la fiction, quelles que soient les qualités esthétiques et humaines dont celle-ci peut se prévaloir. Des productions ont parfois permis de déceler des confusions entre fiction et réalité. La fiction doit donc être maniée avec précaution et réflexion, le but du travail restant prioritairement la connaissance historique et la sensibilisation civique.

### 6/ Apprendre à nos élèves à utiliser à bon escient le témoignage

Aussi important soit l'appel à des témoignages, il ne saurait être question de restreindre le travail collectif au simple recueil de ce témoignage, ce qui est parfois le cas. Il est utile au contraire de mettre le témoignage en perspective, de le confronter, de le comparer à d'autres réalités, à d'autres sources, ce qui est utile tant sur le plan historique que sur le plan civique.

La présidente du jury



Joëlle DUSSEAU

## Palmarès du concours 2012

### Classes de lycée

#### Première catégorie « Réalisation d'un devoir individuel en classe »

##### **Prix**

- Jean BERNARD, du lycée général « Georges Clémenceau » à Reims (département de la Marne, académie de Reims)
- Lou MOUSSET, du lycée général et technologique « Jean Dautet » à La Rochelle (département de la Charente-Maritime, académie de Poitiers)
- Clémence NANNINI, du lycée général et technologique « Félix Esclangon » à Manosque (département des Alpes de Haute-Provence, académie d'Aix-Marseille)
- Johanna ZILBERSTEIN, du lycée général et technologique « Notre-Dame de Bury » à Margency (département du Val d'Oise, académie de Versailles)

##### **Mentions**

- Arnaud CHANIAC, du lycée général et technologique « Léonard de Vinci » à Monistrol-sur-Loire (département de la Haute-Loire, académie de Clermont-Ferrand)
- Anne-Noëlle HEIZMANN, du lycée général et technologique « Jean Vilar » à Villeneuve-lès-Avignon (département du Gard, académie de Montpellier)
- Priya KUMAR, du lycée Militaire d'Aix-en-Provence (département des Bouches-du-Rhône, académie d'Aix-Marseille)
- Paul-Etienne PINI, du lycée général et technologique « Giocante de Casabianca » à Bastia (département de la Haute-Corse, académie de Corse)

#### Deuxième catégorie « Réalisation d'un travail collectif »

##### **Prix**

- Les élèves du lycée général et technologique « Giocante de Casabianca » à Bastia (département de la Haute-Corse, académie de Corse)
- Les élèves du lycée général « Jean-François Champollion » à Grenoble (département de l'Isère, académie de Grenoble)
- Les élèves du lycée général et technologique « Bellepierre » à Saint-Denis (département de la Réunion, académie de la Réunion)

##### **Mentions**

- Les élèves du lycée polyvalent « Charles de Gaulle » à Chaumont (département de la Haute-Marne, académie de Reims)
- Les élèves du lycée polyvalent « Notre-Dame de la Compassion » à Pontoise (département du Val d'Oise, académie de Versailles)
- Les élèves du lycée général « Antoine de Saint-Exupéry » à Terrasson-Lavilledieu (département de la Dordogne, académie de Bordeaux)

#### Troisième catégorie « Réalisation d'un travail collectif audiovisuel »

##### **Prix**

- Les élèves des lycées généraux et technologiques « Adam de Craponne » à Salon-de-Provence et « Jean Cocteau » à Miramas (département des Bouches-du-Rhône, académie d'Aix-Marseille)
- Les élèves du lycée général « Notre-Dame de Mongré » à Villefranche-sur-Saône (département du Rhône, académie de Lyon)

## **Mentions**

- Les élèves du lycée scientifique à Pont Saint-Martin - Val d'Aoste (Italie)
- Les élèves du lycée des métiers « Henri Nominé » à Sarreguemines (département de la Moselle, académie de Nancy-Metz)

## **Classes de troisième (collège)**

### Quatrième catégorie « Réalisation d'un devoir individuel en classe »

#### **Prix**

- Marie-Renée ANDREESCU, du collège français « Anna de Noailles » à Bucarest (Roumanie)
- Emma DURAND, du collège du «Salagou » à Clermont-l'Hérault (département de l'Hérault, académie de Montpellier)
- Laurine FABRE, du collège des «Corbières Maritimes » à Sijean (département de l'Aude, académie de Montpellier)
- Arthur LUNVEN, du collège « Michelle Pallet » à Angoulême (département de la Charente, académie de Poitiers)

#### **Mentions**

- Marie GENIBRE, du collège « Institut Familial » à Montauban (département du Tarn-et-Garonne, académie Toulouse)
- Luigi MAZZOCHINI, du collège « Jules Solesse » à Saint-Paul (département de la Réunion, académie de la Réunion)
- Lorelei ROUSSEAU, du collège « Le Chêne Vert » à Bain-de-Bretagne (département d'Ille-et-Vilaine, académie de Rennes)
- François VECCHIONE du collège de Brumath (département du Bas-Rhin, académie de Strasbourg)

### Cinquième catégorie « Réalisation d'un travail collectif »

#### **Prix**

- Les élèves du collège « François Viète » à Fontenay-le-Comte (département de la Vendée, académie de Nantes)
- Les élèves du collège « Notre-Dame » à Pont-Saint-Esprit (département du Gard, académie de Montpellier)
- Les élèves du collège « Ferdinand Foch » à Strasbourg (département du Bas-Rhin, académie de Strasbourg)

#### **Mentions**

- Les élèves du collège « Henri Barbusse » à Alfortville (département du Val-de-Marne, académie de Créteil)
- Les élèves du collège « Constant Bourgeois » à Guiscard (département de l'Oise, académie d'Amiens)
- Les élèves du collège « Jean Moulin » à Pontault-Combault (département de la Seine-et-Marne, académie de Créteil)
- Les élèves du collège « Jean Rostand » à Sainte-Jamme-sur-Sarthe (département de la Sarthe, académie de Nantes)
- Les élèves du collège « Saint-Michel » à Annecy (département de la Haute-Savoie, académie de Grenoble)

### Sixième catégorie « Réalisation d'un travail collectif audiovisuel »

#### **Prix**

- Les élèves du collège « Les Allobroges » à La Roche-sur-Foron (département de la Haute-Savoie, académie de Grenoble)
- Les élèves du collège « Philippe de Vigneulles » à Metz (département de la Moselle, académie de Nancy-Metz)

## **Mentions**

- Les élèves du collège « Edmée Jarlaud » à Acheux-en-Amiénois (département de la Somme, académie d'Amiens)
  - Les élèves du collège « Sadi Carnot » à Paris - 17ème arrondissement (département de Paris, académie de Paris)
  - Les élèves du collège « Simone de Beauvoir » à Vitrolles (département des Bouches-du-Rhône, académie d'Aix-Marseille)
-